



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUIN 2020  
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 29 mai 2020

Le 4 juin deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire à huis clos, à la salle des fêtes de la commune de Le Boulay, sous la présidence de Monsieur Patrice POTTIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Véronique BOUHOURS, Lydie BOUVIER, Laure MAUNY, Gwenaëlle RIVOAL, M. Jean-Luc BRUNEAU, Michaël DUBOIS, Loïc HERRY, Philippe JARDIN, Christian MICHENEAU, Patrick NEVEU, Nicolas PORCHER, Patrice POTTIER, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET.

Était excusé : Monsieur Christophe ROUSSEAU.

Pouvoir : Monsieur Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BRUNEAU

Secrétaire de séance : Véronique BOUHOURS

## **Institution et vie politique**

### Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-Luc BRUNEAU a été désigné représentant titulaire et Monsieur Fabrice TERCINET a été désigné représentant suppléant. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour qu'ils représentent la commune au Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre-et-Loire.

### Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la vallée de la Glaise

Messieurs Marc QUID'BEUF, Christophe ROUSSEAU et Madame Laure MAUNY ont été désignés représentants. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour qu'ils représentent la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la vallée de la Glaise.

### Désignation des délégués au Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

Monsieur Marc QUID'BEUF a été désigné représentant titulaire et Monsieur Christophe ROUSSEAU a été désigné représentant suppléant. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour qu'ils représentent la commune au Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire.

### Désignation des délégués au Syndicat Mixte du bassin de la Brenne

Monsieur Marc QUID'BEUF a été désigné représentant titulaire et Monsieur Christophe ROUSSEAU a été désigné représentant suppléant. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour qu'ils représentent la commune au Syndicat Mixte de la Brenne.

### Désignation des délégués au Pays Loire Touraine

Monsieur Patrice POTTIER a été désigné représentant titulaire et Madame Lydie BOUVIER a été désignée représentante suppléante. Monsieur Christian MICHENEAU a été désigné référent santé. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour qu'ils représentent la commune au Syndicat du Pays Loire Touraine.

### Désignation des délégués à l'Association des Soins et Services à Domicile

Monsieur Christian MICHENEAU a été désigné représentant titulaire et Madame Véronique BOUHOURS a été désignée représentante suppléante. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour qu'ils représentent la commune à l'Association des Soins et Services à Domicile.

### Désignation d'un délégué à la Mission Locale de Château-Renault

Madame Gwenaëlle RIVOAL a été désignée représentante. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour qu'elle représente la commune à la Mission Locale de Château-Renault.

### Désignation d'un délégué représentant les élus au Centre National d'Action Sociale

Madame Lydie BOUVIER a été désignée représentante. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour qu'elle représente la commune au Centre Nationale d'Action Sociale.

### Désignation d'un représentant défense

Monsieur Marc QUID'BEUF a été désigné représentant défense à l'unanimité par le conseil municipal.

### Création de la commission Communication

La commission communication a été créée par le conseil municipal à l'unanimité. Elle comprend les membres suivants : Madame Lydie BOUVIER, nommée vice-présidente, Madame Gwenaëlle RIVOAL et Messieurs Loïc HERRY, Nicolas PORCHER, Fabrice TERCINET et Patrice POTTIER qui en est le président.

### Vote des délégations de pouvoir consenties au Maire en application des l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal délègue ses pouvoirs au Maire à l'unanimité pour les alinéas suivants :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximum de 24 999,00 euros HT ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'un montant de 9 999,00 euros ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 50 000,00 € maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

## Attribution Indemnité du Maire

Le conseil municipal est informé que le Maire percevra, de droit, une indemnité mensuelle fixée à 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

## Attribution Indemnité aux adjoints

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une indemnité mensuelle aux adjoints qui ont reçus une délégation de fonction fixée à 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## Mise en place de la Prime Covid-19

Le conseil municipal vote à l'unanimité une prime exceptionnelle pour les agents ayant travaillé durant les huit semaines de confinement. Celle-ci sera proratisée au temps de travail effectué durant la période et arrondie à la cinquantaine supérieure. Son montant sera identique pour les agents ayant effectués les mêmes missions. L'autorité territoriale fixera le montant alloué à chaque agent.

## INFORMATIONS DIVERSES

Prochains conseils municipaux à huis clos :

↳ Mardi 16 juin 2020 à 20 h.

↳ Mardi 7 juillet 2020 à 20 h.

↳ Jeudi 3 septembre 2020 à 20 h.

Une réunion des adjoints aura lieu à 18 h avant chaque conseil municipal.

Tirage au sort des jurys d'assises : une réunion est fixée au vendredi 5 juin à 9 h pour effectuer ce tirage au sort. Seront présents à cette réunion : Messieurs Jean-Luc BRUNEAU, Patrick NEVEU et Patrice POTTIER.

Mise en place de « Relais Quartier » : Monsieur le Maire souhaiterait nommer des conseillers dit « Relais Quartier » afin que les administrés puissent savoir à qui s'adresser en cas de demandes diverses. Un tour de table des conseillers est fait pour savoir qui est intéressé. Une délibération qui nommera les conseillers « Relais Quartier » sera inscrite au prochain conseil municipal

Mise en place de commissions diverses : Monsieur le Maire souhaite la mise en place de commissions diverses et notamment la commission « Sociale », la commission temporaire « Règlement intérieur du conseil municipal », la commission temporaire « Marché », la commission temporaire « Boîte à livres ». Après un tour de table des conseillers intéressés, il sera inscrit la création de ces commissions au prochain conseil municipal.

Réunion publique : Monsieur le Maire souhaiterait faire une réunion publique en septembre ou octobre prochain. Les conseillers présenteraient ainsi le projet du mandat. Il souhaiterait aussi la présence des présidents des associations de la commune.

Intercommunalité : Monsieur le Maire informe qu'il est partisan de la mutualisation des moyens. Il souhaiterait qu'une délibération soit prise en ce sens pour qu'elle soit transmise au nouveau conseil communautaire prochainement élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45